

*Direction de l'Aménagement  
et du Développement*

**RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS DEBAT PUBLIC -- AVIS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur.*

La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 replace la Seine Saint Denis et plus particulièrement les communes de l'est du département dans la dynamique de la Région Capitale alors qu'elles en étaient jusqu'à présent exclues.

Cette loi propose la réalisation d'une desserte par métro automatique, dite « la double boucle » dont la dorsale Nord-Est qui doit relier Marne La Vallée au Bourget en desservant les communes de Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Sevran et d'Aulnay-sous-Bois, fait actuellement l'objet d'un Débat Public.

Cette dorsale permettra non seulement de désenclaver nos communes, permettant ainsi à plus de 300.000 habitants l'accès aux pôles d'emploi et de formation, tout en irriguant une part significative de la Seine-Saint-Denis, mais sera également un levier important dans l'essor économique et urbain de nos communes.

La branche confortera aussi le maillage dans cette partie de la métropole francilienne. Y seront successivement connectés, la ligne 7, la tangentielle Nord, la branche Saint-Denis / Roissy CDG du métro automatique, le RER B (2 voire 3 interconnexions envisageables), la RN 3 et son futur site propre, le tram-train T4 et son prolongement vers Clichy-Montfermeil et enfin la ligne A du RER.

Cette infrastructure nouvelle, fondée sur une irrigation fine, constituera un puissant levier pour l'aménagement urbain de notre territoire, au travers des nombreux projets en cours ou à venir. Notre territoire possède des atouts importants, tels son renouvellement urbain, la forêt de Bondy, les différents parcs communaux, son cadre de vie, ses activités culturelles et sa desserte par le métro automatique permettra de les conforter et les développer, offrant ainsi à tous les franciliens une offre de nature et de loisirs complémentaire.

Notre territoire constitue par ailleurs une charnière entre la zone dense et la zone peu dense de la Seine et Marne. A l'heure d'un nécessaire développement durable de la métropole parisienne, cette localisation ouvre des perspectives de développement économique et d'emplois majeures pour le futur, notamment en matière d'échanges autour de la filière bois/biomasses ou d'échanges agricoles de proximité.

Le débat public relatif au réseau de transport public du Grand Paris a débuté le 30 septembre 2010 pour une durée de 4 mois.

Ce débat public a pour objectif :

- D'informer la population sur le projet soumis au débat, son opportunité, ses enjeux, ses caractéristiques, ses aspects techniques, ses impacts, et comprendre les positions des acteurs qui le portent.
- De permettre à la population de s'exprimer sur le réseau de transport public du Grand Paris, en formulant des observations, des critiques, des suggestions, des propositions sur tous les aspects du projet.
- D'éclairer le maître d'ouvrage par de nouveaux éléments d'appréciation.

..f..

Vu le dossier du réseau de transport public du Grand Paris,

Considérant les enjeux importants de désenclavement et de développement urbain et économique que représente pour la ville de Montfermeil et les communes de l'Est de la Seine Saint Denis ce projet de réseau de transport,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'émettre un avis favorable sur le dossier du réseau de transport public du Grand Paris soumis au débat public depuis le 30 septembre 2010 pour une durée de 4 mois.
- De réaffirmer la nécessaire et indispensable implantation d'une desserte par le métro automatique sur le territoire « Clichy-Montfermeil » en complément de l'arrivée du T4 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil.

**Le Conseil Municipal a voté : à l'unanimité.**

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.*

<b>CERTIFIÉ EXECUTOIRE</b>	
Transmis le...	02/11/2010
au Représentant de l'Etat	
Publié le...	02/11/2010
Montfermeil, le...	02/11/2010
Pour le Maire par délégation Le Directeur Général <i>deput</i>	
<i>g. 2010</i>	

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**

